

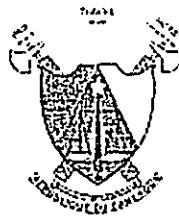
REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT  
AND VOCATIONAL TRAINING

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUBDEPARTMENT OF BUDGET

**APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N° 1 /AONR/ /MINEFOP/CIPM/2024 DU  
POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE EN VUE DE LA  
COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'USCP-C2D/FP DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE, EN PROCEDURE D'URGENCE**

Exercice 2024, Financement : Fonds C2D du Programme CFPS, Convention d'affectation N°  
CCM 1277 01 P entre l'Agence Française de Développement et la République du Cameroun.

1 – Objet : Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle lance un Appel d'Offres National Restreint relatif au recrutement d'une compagnie d'assurance en vue d'une prestation d'assurance qui consiste en la souscription d'une police d'assurance maladie pour la couverture du personnel de l'Unité de Suivi et de Coordination du Programme C2D Formation Professionnelle du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

– Consistance des prestations :

Les prestations d'assurance maladie devront couvrir le personnel de l'USCP-C2D-FP (cadres, agents de maîtrise et agents d'exécution, ainsi que les personnes à leur charge (enfants légitimes, légitimés ou reconnus). Elles comprendront notamment :

- Les consultations et visites médicales ;
- Les frais médicaux ;
- Les frais pharmaceutiques ;
- Les frais d'analyse ;
- Les frais d'hospitalisation ;
- Les frais des actes de spécialité, radiologie, chirurgie, vaccination, électrothérapie ;
- Le cancer ;
- Les infections liées aux VIH ;
- Le paludisme ;
- Les dialyses ;
- L'assistance ;
- L'évacuation sanitaire ;
- L'hospitalisation et soins à l'étranger ;
- Les frais de sanatorium et de préventorium ;
- Les frais de lunetterie ;
- Les frais de dentisterie ;

- Les frais funéraires ;
- La prime de maternité.

**2 Période d'exécution :**

La période de couverture est de douze (12) mois, allant du 03 avril 2024 au 02 avril 2025 à minuit.

**3 Participation et origine :**

La participation au présent Appel d'offres est restreinte aux groupes d'assurance retenus à l'issue de l'Avis à sollicitation de manifestation d'intérêt N°0001/ASMI/MINEFOP/SG/DAG/USCP-C2D-FP/2024 du 09 février 2024.

Le présent Avis d'Appel d'Offres est ainsi adressé aux prestataires ci-après :

N°	CONSULTANTS	ADRESSES
1	NSIA Assurances,	BP : 15584 Douala, Tél : 233 43 81 97/233 43 81 94
2	ZENITH Insurance	B.P : 1540 Douala, Tél : 233 43 41 32
3	AXA Cameroun	309, Rue BEBEY EYIDI, lieu-dit SHO ; BP : 4068 Douala, TEL : 233 42 31 59/ 233 42 31 71/ 233 42 67 72
4	AREA Assurances	B.P : 15584 Douala, Tél : 233 43 81 97/233 43 81 94

Les candidats répondant au présent appel d'offres retenus ne peuvent ni s'associer en groupement ni sous-traiter leurs prestations.

**4 Financement :**

Ces prestations sont financées par le budget du Fonds C2D du Programme TRANSFAGRI, Convention d'affectation N° CCM 1277 01 P entre l'Agence Française de Développement et la République du Cameroun, exercice 2024.

Le budget prévisionnel des prestations est de douze millions (12 000 000) Francs CFA.

**5 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales (Bureau des Appels d'Offres) du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise au troisième étage de l'immeuble ministériel à Nlongkak, BP 16370 Yaoundé, Téléphone 222 20 72 65/222 20 45 81.

**6 Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être retiré dès publication du présent avis auprès de la Direction des Affaires Générales (Bureau des Appels d'Offres) du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise au troisième étage de l'immeuble ministériel à Nlongkak, BP 16370

Yaoundé, Téléphone 696 61 48 31 , contre présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de trente mille (30 000) FCFA, représentant les frais d'acquisition du dossier de consultation non remboursable, payables au Trésor Public . La quittance devra préciser le numéro de l'Appel d'Offres.

Dès publication du présent avis, le dossier peut être obtenu à la Direction des Affaires Générales (Bureau des Appels d'Offres) du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise au troisième étage de l'immeuble ministériel à Nlongkak, sur présentation d'une quittance de versement de la somme de trente mille (30 000) francs CFA.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

**7 Remise des Offres :**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais sera remise en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, qui seront placés dans un pli scellé et déposés à la Direction des Affaires Générales (Bureau des Appels d'Offres) du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sise au troisième étage de l'immeuble ministériel à Nlongkak, contre décharge au plus tard le \_\_\_\_\_ 2024 à 12 heures, heure locale. Les plis devront porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0013/AONR//MINEFOP/CIPM/2024 DU \_\_\_\_\_ POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE EN VUE DE LA COUVERTURE DU PERSONNEL DE L'USCP-C2D/FP DU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN PROCEDURE D'URGENCE.

«A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement»

**8 Recevabilité des offres :**

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, conformément aux stipulations du RPAO. Elles devront obligatoirement dater d'au plus trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de publication de l'Avis d'Appel d'offres.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent avis et du DAO sera déclarée irrecevable.

**9 Ouverture des plis :**

L'ouverture des plis se fera en deux temps. L'ouverture des pièces administratives et les offres techniques aura lieu le \_\_\_\_\_ 2024 à 12 heures, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle des réunions du MINEFOP sise à Nlongkak.. L'ouverture des offres financières se fera à une date ultérieure, au même lieu et par la même commission.

Seuls les soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés, et ayant une parfaite connaissance du dossier, peuvent assister à cette séance d'ouverture.

**10 Critère d'évaluation :**

**11.1 Critères éliminatoires :**

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

- Fausses déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives ;
- Absence de la caution de soumission ;
- Absence de l'agrément CIMA dans les branches 2 et 18 du Code CIMA ;
- Score technique inférieur à 70 points sur 100 ;
- Défaut de présentation des états C1, C4, C10b et C11 dûment certifiés pour chacun des exercices 2019, 2020 et 2021 ;
- Présence d'information financière dans l'offre technique ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Absence des TDR et CCAP photocopiés, paraphés à chaque page, signés, datés et cachetés à la dernière page, portant la mention « lu et approuvé » : tampon et qualité du signataire ;
- Absence de la déclaration d'intégrité paraphée à chaque page, signée à la dernière page.

## 11.2 Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants :

Critères	Notation (points)
I. Présentation générale de l'offre	[0-3]
II. Références du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq dernières années (joindre première et dernière page du marché)	[3-6]
III. Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires au cours des années 2018, 2019 et 2020	[10-15]
IV. Description détaillée des garanties offertes	[12-14]
V. Modalités de mise en jeu de la garantie (Règlement du sinistre)	[8-12]
VI. Couverture des engagements réglementés : moyenne (2019, 2020, 2021)	[13-15]
VII. Couverture de la marge de solvabilité : moyenne (2019, 2020, 2021)	[13-15]
VIII. Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des cinq (05) dernières années	[10-15]
IX. Traités de réassurance dans la branche en cours de validité	[3-5]
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100</b>

Le seuil de qualification des offres techniques est fixé à 70 points sur 100.

### 11 Méthode de sélection de l'Assureur :

L'assureur sera choisi selon la méthode du mieux disant. c'est-à-dire celle ayant obtenu la note globale (NG) la plus élevée. Cette appréciation globale étant déterminée par un système de pondération de 70% et 30% respectivement sur les scores des offres techniques (St) et financières (Sf) :  $NG = 70\% \times St + 30\% \times Sf$ .

### **13 Nombre maximum de lots**

La prestation est en lot unique

### **14 Durée de validité des offres :**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **15 Renseignements complémentaires :**

Les renseignements relatifs au présent Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables, auprès du Coordonnateur ou du Chargé des Marchés du Programme C2D Formation Professionnelle, sise au deuxième étage de l'immeuble MAMCH au lieu-dit Rond-point Nlongkak-Yaoundé.

Yaoundé, le \_\_\_\_\_

#### **Ampliations**

- MINMAP
- ARMP
- MINEFOP
- Président CSPM
- Concernés
- JDM (pour publication)
- SOPECAM (pour publication)
- Affichage

